

*Régime de pensions*

prouver, de façon certaine, que de jeunes travailleurs ont de plus grandes aptitudes ou une plus grande capacité de production que des employés âgés, même dans des entreprises à technologie poussée.

Il faut, en particulier, tenir compte de la situation des gens qui prennent leur retraite. Tout d'abord, se pose la question de leur revenu. Si les régimes de pensions du gouvernement ont été améliorés de façon importante au cours des dix dernières années, ils ne visent tout de même qu'à donner un niveau de vie élémentaire. Ils ne remplacent pas complètement le salaire du travailleur. Et ce ne sont pas les régimes privés de pensions qui peuvent faire la différence. Premièrement, seulement 40 p. 100 de la population active actuelle y participent. De plus, une grande mobilité, particulièrement dans la dernière partie de la carrière du travailleur, nuit à leur efficacité. Enfin, il faudrait leur faire subir de sérieuses adaptations, si la retraite devait avoir lieu à 60 ans plutôt qu'à 65.

La retraite anticipée entraînerait, il va sans dire, un manque à gagner important et si le montant de la retraite gagnée était faible, le complément devrait être fourni par une aide sociale. La baisse du revenu entraîne d'autre part un changement de rang social que doit subir le travailleur qui prend sa retraite. Que nous le voulions ou non, notre société est fortement stratifiée en catégories socio-professionnelles. Le prestige individuel et l'opinion d'autrui tiennent souvent aux fonctions qu'on exerce. A l'âge mûr, cette assimilation de la valeur sociale aux fonctions exercées est particulièrement marquée. La retraite hâtive, surtout lorsqu'elle est imposée, est de nature à détruire la bonne opinion que le retraité a de lui-même, et sa fierté.

Pour qu'elle puisse s'effectuer harmonieusement, la retraite doit être précédée d'une bonne préparation, qui comprend notamment l'adoption de nouvelles occupations et de violons d'Ingres capables de remplacer la part prise par le travail dans les préoccupations quotidiennes. Il est faux de croire que le «repos» va contenter des personnes qui ont été actives toute leur vie durant. Les violons d'Ingres et les occupations nouvelles qu'on se donne doivent tenir plus qu'une place accessoire: il faut qu'ils puissent meubler tous les instants. Malheureusement, la préparation à la retraite manque encore de moyens. L'arrivée de nouvelles classes, plus jeunes, à préparer ne ferait qu'accroître les lacunes qui existent déjà en ce domaine.

● (1740)

Il faut également penser à l'importante question des interactions sociales. Le travail recrée chaque jour tout un ensemble de relations humaines, avec leurs possibilités de camaraderie et le partage des préoccupations communes qu'elles entraînent. La retraite ferme l'accès à ce lieu de rencontre; elle peut provoquer un grand sentiment de solitude, surtout chez les personnes qui vivent seules comme les veufs, les veuves et les personnes n'ayant pas de proches parents. A cela s'ajoute le fait que la mobilité physique et sociale a tendance à diminuer, au fur et à mesure qu'on approche de l'âge de la retraite.

On voit donc que tous ces facteurs sont de nature à peser sur la santé physique et morale. La baisse des revenus, la perte de son rang social, la perte d'amitiés, et celle du sentiment du travail accompli influent sur la santé du troisième âge. Si l'on abolit ce qui a constitué le centre des préoccupations pendant une quarantaine d'années, sans le remplacer par autre chose, on peut faire beaucoup de mal. Qui plus est, l'entrée dans la catégorie des retraités, dans le cas de personnes d'une haute qualification professionnelle comme les infirmières licenciées, à un âge où elles

sont encore relativement jeunes, vigoureuses, énergiques et douées d'un sens aigu de responsabilités sociales, ne peut qu'accroître le sentiment d'aliénation et d'inutilité qu'on remarque malheureusement dans certaines couches de notre société. La tension et le doute que peut provoquer le désespoir constituent plus facilement des facteurs de maladie physique et mentale que les pressions qu'entraîne un emploi épuisant et satisfaisant.

Une analyse des facteurs personnels qu'implique la retraite prématurée ne résout pas les problèmes administratifs qui se posent. Par exemple, il est difficile de déterminer si une personne fait partie de la population active. Doit-on lui permettre de travailler même à temps partiel, sans lui enlever les avantages de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada? Si oui, combien d'heures de travail permettre? Quels moyens de contrôle utiliser pour déterminer qu'une personne ne fait pas partie de la population active? Et comment appliquer ces contrôles?

Il faut évaluer dans la mesure du possible les répercussions sur le marché du travail de la mise en œuvre de la proposition du député. Une des raisons qui justifie la retraite anticipée est qu'elle libère des emplois que peuvent occuper les jeunes et les chômeurs. En réalité, la lutte contre le chômage ne se résume jamais à une équation simple, c'est-à-dire qu'une personne qui quitte un emploi pour toujours est immédiatement remplacée par un travailleur plus jeune. Beaucoup de personnes qui prennent leur retraite ne veulent pas rester sans travail et elles essaient de trouver un nouvel emploi—ouvert ou subrepticement—sinon à plein temps, du moins à temps partiel. Ainsi, la mise à la retraite de travailleurs vigoureux accroît en fait la compétition sur le marché du travail au lieu de la réduire.

En outre, les patrons pourraient ne pas remplacer chaque employé qui prend sa retraite. Au contraire, ils peuvent décider de consolider les postes et de réduire les frais de production ou d'automatiser certaines tâches. On pourrait s'étonner de penser qu'une infirmière autorisée puisse être remplacée par un ordinateur, mais ce n'est plus du domaine de la fiction. Beaucoup de tests routiniers de laboratoire sont automatisés. La facturation et les dossiers des malades sont maintenant automatisés. Les médicaments peuvent être mélangés et distribués en doses calculées par ordinateur et nous vivons à une époque où le diagnostic par ordinateur approche à grands pas.

Personnellement, je crois que nous devons garder aussi longtemps que possible dans la population active les valeurs physiques et humaines. Il faut bien des années d'éducation et d'expérience pour acquérir de solides connaissances et une bonne compétence professionnelle. Il serait injuste et peu pratique d'instaurer des mécanismes prévoyant une retraite anticipée de cinq ans pour les infirmières autorisées à l'exclusion de leurs collègues masculins, et des autres hommes et femmes que sont les millions de Canadiens qui composent notre population active toujours vivante, travailleuse et humaine. Nous devons les traiter équitablement et leur permettre de travailler si elles le jugent bon et si elles sont en bonne santé, sans les forcer à prendre leur retraite.

Je ne puis appuyer cette motion tendant à accorder une retraite anticipée aux infirmières inscrites pour toutes les raisons que je viens de vous donner. J'espère que d'autres mesures plus réalistes sont élaborées, en vue d'améliorer la condition de la femme, surtout pendant 1975, année désignée par les Nations Unies comme l'Année internationale de la femme.